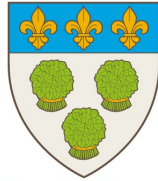




REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 1 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi premier juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/06/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU
M. Christopher LENOURY à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Léocadie ZINSOU
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
M. Denis AIM à M. Jérôme GRENIER
M. Eric FAUQUE à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE

N° 070/2022

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : La MaN-Le Forum (festival ZIG-ZAG 2022) - Attribution d'une subvention

La Maison de l'Architecture de Normandie, connu sous le nom de MaN-le Forum, association loi 1901, porte depuis 16 ans le projet ambitieux de démocratisation de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage à destination de tous les publics, dans le but de construire une culture partagée sur la fabrication de la ville et des territoires, comme moyen d'agir sur la durabilité, le vivre ensemble, la citoyenneté.

La MaN-le Forum se définit comme une plateforme d'échanges entre acteurs de l'acte de construire, élus, associations, citoyens. Elle encourage le débat, les échanges d'expériences autour de thèmes qui interrogent l'évolution du monde habité.

Pour la 4^e année, cette association coordonne le ZIG-ZAG, festival d'architecture et des arts de l'espace le long de la Vallée de la Seine, avec l'objectif de faire découvrir et faire comprendre l'architecture autrement, autour de visites, parcours et installations permettant de vivre des expériences immersives et participatives.

Cette manifestation est programmée sur 15 jours début octobre 2022 incluant les Journées Nationales de l'Architecture (JNA), pilotées par le Ministère de la Culture.

Sont pressenties pour participer à l'édition 2022, les villes de Beuzeville, Pont l'Evêque, le Havre, Montivilliers, Saint Mandrille, Rives en Seine, Petit Couronne, Duclair, Grand Quevilly, Petit Quevilly, Rouen, Bois-Guillaume, Roncherolles sur le Vivier, Elbeuf sur Seine, Saint Pierre les Elbeuf, Caudebec les Elbeuf, Courcelles sur Seine et Gaillon.

Ce sont plus d'une trentaine d'évènements qui sont actuellement en cours de programmation, allant de l'estuaire de la Seine à la Région Ile de France.

Ces événements sont gratuits (sauf exception) et ouverts à tous sur inscription.

Les évènements sur Vernon se concentrent le 2^e week-end de ZIG-ZAG, soit les 8 et 9 octobre 2022.

Pour tenir compte des nouveaux défis, il s'agira là d'expliquer les transformations nécessaires de la ville en contextualisant les projets à la fois dans le temps et dans le paysage.

La Manufacture des Capucins, site récurrent dans la programmation de ZIG-ZAG, accueillera également une tablée, moment de convivialité et festif, à l'occasion de l'ouverture du Couvent au public et usagers.

La MaN-Le Forum prend en charge toute l'ingénierie culturelle (de la conception, coordination, mise en œuvre des projets, communication jusqu'à la post-production).

Pour ce faire, elle sollicite une subvention de 7 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'intérêt général porté par l'association de la MaN-le Forum,

Considérant la volonté de promouvoir cette année la Vallée de la Seine, via le festival ZIG-ZAG, en proposant une approche sensible, plurielle permettant d'appréhender l'architecture depuis une série de points de vue : philosophique, anthropologique, artistique, géographique, scientifique et historique,

Considérant l'intérêt de participer afin de mettre en valeur les projets de reconquête de notre Ville,

Considérant la nécessité d'accompagner la MaN-le Forum pour organiser cette manifestation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCORDE à Monsieur le Maire une subvention de 7 000 € à la MaN-Le Forum pour mener à bien ces actions,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.



Développement urbain, cadre de vie et commande publique	Avis favorable
Ressources humaines et finances	Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).